



D.2018.12.12.4.6

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 12 Décembre 2018

4 - PLANIFICATION ET ECO-MOBILITES

4.6 – COMPATIBILITE PLU/PDU : AVIS SUR LE PROJET D'ELABORATION DU PLU DE LA COMMUNE DE PECHBUSQUE

L'an deux mille dix-huit, le douze décembre à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
AUJOLAT Michel	X		
BRIAND Sacha	X		
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François	X		
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard	X		
LAGLEIZE Jean-Luc		X (M. Grass)	
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe		X (M. Del Borrello)	
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
TRAUTMANN Pierre	X	X (M. Briand à/c du point 9.10)	
TRAVAL-MICHELET Karine	X	X (M. André à/c du point 9.1)	
SICOVAL			
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud	X		
SITPRT			
BACOU Denis	X		
GUYOT Philippe	X		
MURETAIN AGGLO			
ROUCHON Adeline		X (pouvoir M. Suaud)	
SUAUD Thierry	X		

1) Cadre législatif

La commune de Pechbusque, membre de la communauté d'agglomération du Sicoval, a arrêté le projet d'élaboration de son plan local d'urbanisme par délibération du Conseil Municipal du 10 octobre 2018 et l'a transmis aux personnes publiques associées pour avis sous trois mois, courrier daté du 17 octobre 2018 et enregistré par Tisséo Collectivités le 18 octobre 2018.

Consulté en sa qualité d'autorité organisatrice des mobilités, en charge du suivi et de la mise en œuvre du PDU, Tisséo Collectivités donne son avis sur les projets de plans locaux d'urbanisme, en s'assurant de la prise en compte des orientations générales du PDU et de la structuration du réseau de transports en commun urbain existante et à venir.

Le Projet Mobilités 2020.2025.2030 valant révision du PDU de la grande agglomération toulousaine étant approuvé depuis le 7 février 2018, le PLU de la commune de Pechbusque doit être compatible aux orientations générales et permettre la déclinaison opérationnelle de la stratégie mobilités et du plan d'actions associé.

2) Synthèse du projet d'élaboration du PLU de Pechbusque

L'élaboration du PLU de la commune de Pechbusque est dictée par « *le souhait de conforter sa situation, son ambiance et sa fonction de village. Son développement doit s'accompagner d'une nécessaire protection du cadre paysager, base essentielle du maintien du cadre de vie des habitants, de la préservation de la biodiversité et de l'image de la commune. Ainsi le développement urbain de la commune sera maîtrisé, lui permettant de maintenir son rythme de développement démographique et de renforcer, à terme, sa centralité villageoise* ».

Aussi, le PADD fixe les objectifs généraux suivants :

- Maintenir un développement urbain mesuré dans le temps et dans l'espace.
- Améliorer la cohésion territoriale et valoriser le cadre de vie.
- Préserver l'activité agricole et protéger le patrimoine bâti, naturel et paysager.

Politique d'organisation urbaine :

La commune de Pechbusque se positionne géographiquement sur le territoire de « développement mesuré » tel que le SCoT de la grande agglomération toulousaine le définit, tout en étant aux portes des territoires de la « ville intense ».

Les objectifs de la commune sont les suivants :

- Prioriser l'urbanisation de la commune autour du bourg.
- Phaser le développement urbain en intégrant les capacités de la commune à s'équiper en équipements publics.
- Circonscrire les zones urbaines, les intensifier et limiter l'étalement des constructions isolées.

La commune, qui compte 844 habitants en 2015, connaîtra à l'horizon 2020 un développement :

- Par extension urbaine en particulier sur le secteur de développement urbain de Bounot qui est d'ores et déjà ouvert à l'urbanisation, avec la réalisation de 42 logements familiaux, ainsi que 4 lots le long de la RD 35, soit un apport démographique d'environ 119 habitants supplémentaires.
- Par intensification (division parcellaires + dents creuses) dont le potentiel est estimé à environ 5 logements d'ici 2020, soit un apport démographique d'environ 12 habitants.

La commune accueillera donc environ 132 habitants supplémentaires, atteindra environ 976 habitants en 2020 et pourrait atteindre à l'horizon 2030 environ 1 251 habitants.

Le PLU contient une orientation d'aménagement et de programmation sur le secteur dit « Cazal 2 » en continuité d'une zone pavillonnaire existante et à proximité du centre bourg, représentant un potentiel de 9,5 hectares urbanisable.

Ces orientations sont compatibles au levier « Cohérence urbanisme mobilité » du Projet Mobilités au sens où les objectifs de prioriser l'urbanisation autour du centre-bourg et de circonscrire les zones urbaines participent à la densification du territoire, même à l'échelle de Pechbusque, et sont synonymes de report modal.

Politiques de mobilités :

La commune a d'ores et déjà mis en œuvre plusieurs cheminements doux, notamment sur les quartiers du Cazal ou du Pastel. L'objectif est de poursuivre les liaisons inter-quartiers afin de favoriser les déplacements doux entre les quartiers et le noyau villageois, conformément à un des objectifs du PDU. Il s'agit ici d'offrir une alternative à l'automobile pour les déplacements courts. La commune poursuivra cette politique en créant de nouveaux cheminements pour relier les secteurs de Saint-Sernin, Malude et Bounot vers le centre-bourg.

Le territoire communal est également le support d'un réseau de chemin de randonnées. L'objectif est de créer de nouvelles liaisons entre les itinéraires et permettre une cohérence en s'appuyant sur le réseau communal de liaisons douces. Ces itinéraires de promenades permettront une valorisation des espaces naturels et participe à l'attractivité de la commune.

En termes de desserte en transport en commun, le TAD 119 irrigue la commune avec plusieurs arrêts et permet un accès vers le réseau métro à la station Ramonville.

Enfin, la commune dispose de plusieurs aires de stationnement à proximité des équipements publics.

3) Avis de Tisséo Collectivités

Tisséo Collectivités souligne que le Projet Mobilités 2020.2025.2030 valant révision du PDU de la grande agglomération toulousaine a été approuvé le 7 février 2018 et qu'il convient dorénavant de prendre appui sur ce document pour mettre en œuvre le rapport de compatibilité entre le PLU et le PDU.

Tisséo Collectivités souligne deux points de réserves :

- Le rapport de présentation introduit le Projet Mobilités 2020.2025.2030 dans les documents supra-communaux au regard desquels un PLU doit être compatible mais ne justifie pas dans sa mise en œuvre l'articulation avec le PDU (absence de chapitre). Le rapport de compatibilité avec le Projet Mobilités 2020.2025.2030 approuvé le 7 février 2018 et valant révision du PDU de la grande agglomération toulousaine n'est donc pas présenté.
- Le rapport de PADD ne fait pas référence aux trois leviers « Report modal », « Cohérence urbanisme mobilité » et « Organisation des réseaux et des stationnements » du Projet Mobilités 2020.2025.2030 mais aux trois principes du PDU 2012 « Partage », « Maillage » et « Phasage ». le Projet Mobilités valant révision du PDU, il se substitue par conséquent au PDU 2012 dont les orientations et le plan d'actions ne sont plus à un PLU.

Il est par conséquent nécessaire :

- Que le rapport de présentation fasse référence au Projet Mobilités 2020.2025.2030 dans la justification de ces choix, chapitre mise en œuvre.
- Que le PADD cite les trois leviers du Projet Mobilités 2020.2025.2030 « Report modal », « Cohérence urbanisme mobilité » et « Organisation des réseaux et des stationnements ».

Un guide méthodologique de déclinaison du Projet Mobilités dans les PLU a été adressé à toutes les communes de la grande agglomération toulousaine afin d'aider à cette prise en compte.

Tisséo Collectivités souligne néanmoins que le projet d'élaboration du PLU de Pechbusque s'inscrit dans les grandes orientations générales du PDU opposable :

Levier du report modal – transports en commun et intermodalité :

- Volonté de favoriser les nouvelles urbanisations au plus près des arrêts de transport.

Levier du report modal – modes actifs et partage de l'espace public :

- Développement des réseaux piétons et cyclables entre les différents quartiers.

Levier de la cohérence urbanisme mobilité :

- Développement urbain au sein du centre-bourg et dans la continuité des tissus urbains existants.
- Extension urbaine limitée.

Levier de l'organisation des réseaux et des stationnements :

- Sécuriser les déplacements.
- Adaptation aux besoins de stationnements et prise en compte au règlement écrit du PLU des normes et conditions de stationnements des véhicules motorisés et des deux-roues.

*

* *

Le Comité Syndical :

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : EMET un avis favorable au projet d'élaboration du PLU de Pechbusque, sous réserve de compléter d'une part le rapport de présentation le chapitre « mise en œuvre » traitant de la compatibilité avec les documents supra-communaux en intégrant les orientations et la déclinaison du plan d'actions du Projet Mobilités 2020.2025.2030 valant PDU de la grande agglomération toulousaine et, d'autre part, de préciser au PADD les trois leviers du Projet Mobilités.

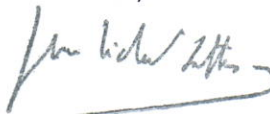
ARTICLE 2 : DIT que la présente délibération sera transmise :

- à Monsieur le Maire de Pechbusque pour notification.
- à Monsieur le Président du Sicoval pour information.
- à Monsieur le Président du SMEAT pour information.
- à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que
dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Michel LATTES